



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 84959

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question des salles d'injection par voie intraveineuse, alors que la vente, l'achat ainsi que la consommation de stupéfiants sont totalement interdits en France. L'ouverture de ces centres ne ferait qu'encourager la consommation de ces substances et ne résoudrait que partiellement les risques sanitaires liés à l'utilisation des drogues. Ouvrir de tels centres montrerait au monde entier que la France ne cherche plus à empêcher la circulation de ces substances illicites, mais uniquement à limiter les risques liés à leur consommation. Aussi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour réduire significativement la consommation de drogues dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84959

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8265

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)